

Finalités de l'association

- *La défense des intérêts moraux et professionnels de ses membres*
- *Leur représentation auprès des pouvoirs publics et des principales instances professionnelles (AMF, ACP, ASPIM, AFG, FFSA, FSIF ...)*
- *L'organisation de la concertation entre ses membres sur toutes les questions professionnelles d'intérêt commun dans le respect de la législation et le développement de liens de confraternité professionnelle.*

Rôle de l'association

A l'initiative de ses membres participant à l'évolution de la profession, l'association est devenue en quelques années

- *Un interlocuteur privilégié des instances professionnelles et des autorités de régulation,*
- *Un élément moteur dans l'organisation du métier de l'expertise immobilière,*
- *Un représentant des intérêts du métier d'expert en évaluation immobilière.*

L'AFREXIM œuvre également au développement des relations entre les experts, leurs clients et les différents acteurs de l'immobilier.